ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

AVIS AU PUBLIC
COMMODO ET INCOMMODO

Objet : Autorisation (classe 1) – Dossier N°1/2018/0320/157 dérog. 2.

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°1/2018/0320/157 dérog. 2. du 29 octobre 2026, le Ministre du Travail a accordé à

la société MILESTONE CONSULTING ENGINEERS SARL au nom et pour le compte de la société AS24 Luxembourg S.A. une dérogation relative à l'élaboration d'un plan d'urgence pour la station de distribution de carburants à Rodange, lieu-dit « A la Haute Saule » (« am Puhl ») - « A la Fontaine des Porcs », numéro cadastral 1080/7258.

L'arrêté ministériel a été déposé au service environnement de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 5 novembre au 15 décembre 2026 inclus).

Pétange, le 3 novembre 2026
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire f.f., Le bourgmestre f.f.,